

Demande d'exonération de rapport d'incidences concernant le SAR/AV57 dit « Garage-atelier Elgey » à MEIX-DEVANT-VIRTON (Houdrigny)

Breve description du projet

<u>Projet</u> :	reconversion du site en vue d'y installer un atelier rural
<u>Localisation</u> :	rue du Paquis
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'habitat à caractère rural et zone agricole


Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	10 avril 2015
<u>Référence légale</u> :	Article 168 du CWATUPE
<u>Portée de l'avis</u> :	Exonération du rapport sur les incidences environnementales

**AVIS****La CRAT remet un avis favorable sur l'exonération du rapport sur les incidences environnementales.**

Vu la superficie du site, la CRAT estime que le réaménagement se rapporte à une petite zone au niveau local et que le dossier répond dès lors à l'une des conditions d'exonération reprises à l'article 168 du CWATUPE. De plus, le réaménagement du site ne devrait pas avoir d'incidences non négligeables sur l'environnement.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président